



WEBINAIRE – FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

18/04/2024

FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

Sommaire

Ouverture par Cécile GAUFFRETEAU, responsable de l'INFAN-CFA

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation
 - Contexte
 - Le contrat d'apprentissage
 - Aides financières
2. Fonctionnement
 - Un CFA hors murs
 - Procédures pour établir le contrat et bénéficier des aides
3. Les formations proposées en apprentissage sur le territoire
4. Questions-réponses



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

Ce webinaire va être enregistré, veuillez couper vos micros.

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur la vidéo, veuillez éteindre votre caméra.



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Contexte

- L'Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN), organisme de formation de la FFN, est devenu **centre de formation d'apprentis** (CFA) en 2020
- Grâce à ce nouveau statut, l'INFAN-CFA peut désormais ouvrir des formations en apprentissage et faire bénéficier les clubs employeurs et les apprentis des **aides financières** liées à ce type de contrat
- L'activité de formation en apprentissage est coordonnée au niveau national et mise en œuvre par les écoles régionales de formation des activités de la natation (ERFAN)
- En 3 saisons, ce sont plus de 250 contrats qui ont été conclus dans 9 ERFAN différentes pour former des MSN, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Le contrat d'apprentissage, qu'est-ce que c'est?

- Il s'agit d'un **contrat de travail**, qui lie un **employeur** à un apprenti
 - L'apprenti est donc **salarié** de l'entreprise. Il bénéficie à ce titre des mêmes **droits** et est soumis aux mêmes **obligations** qu'un salarié classique
- Il permet à l'apprenti de suivre, par alternance, des périodes de formation en centre de formation d'apprentis et en entreprise
 - L'apprenti est donc **en formation**. Il n'a pas les mêmes compétences, la même autonomie ni la même expérience qu'un salarié classique. À ce titre, il doit être **accompagné** par un ou plusieurs maîtres d'apprentissage et l'employeur tout au long de sa formation
 - **Le temps de formation en centre est considéré comme du temps de travail effectif** et donc intégré dans la semaine de 35h de l'apprenti



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Le contrat d'apprentissage, qu'est-ce que c'est?

- Le club / la collectivité / la structure privée est donc employeur de l'apprenti
- Il doit à ce titre remplir les obligations administratives liées à cet emploi et respecter les dispositions du Code du Travail et celles spécifiques à l'apprenti :
 - Respect du temps de travail : le contrat d'apprentissage est conclu par principe à temps complet, sauf exceptions pour les SHN et les personnes bénéficiant d'une RQTH
 - Rémunération de l'apprenti
 - Droit aux congés
- Il doit également veiller à ce que le ou les maîtres d'apprentissage accompagne l'apprenti dans sa montée en compétences et lui permette de **dégager le temps nécessaire à cet accompagnement**



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Le contrat d'apprentissage, qu'est-ce que c'est?

- Il est possible de recourir à la **modulation du temps de travail ou au CDI intermittent**
- Des modèles de contrats et fiches pratiques sont disponibles ici : <https://www.ffnatation.fr/emploi-et-ressources-humaines>
- Le service juridique de la FFN se tient à disposition pour les questions liées au contrat de travail : juridique@ffnatation.fr



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Quelles formations?

- Seules les **formations professionnelles** sont ouvertes à l'apprentissage : MSN, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS → cela exclut tous les brevets fédéraux
- Les **UC** de ces formations sont aussi éligibles sous réserve de respecter une durée de formation minimale de 200 heures, étalées sur 6 mois minimum. Il faut également que **l'obtention de l'UC ou des UC débouchent sur l'obtention d'un des diplômes** évoqués ci-dessus.

Pour quels employeurs ?

- Pour les **clubs affiliés FFN**, à jour de leurs cotisations AFDAS (un tutoriel de première connexion est disponible [ICI](#))
- Pour les collectivités
- Pour les structures privées type salles de sport



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Pour quels apprentis?

- Licencié(e)s FFN, de **17 ans** pour le **MSN** ou **18 ans** pour les **autres diplômes**, à **29 ans**
 - **Jusqu'à 35 ans :**
 - ✓ pour les apprentis qui signent un nouveau contrat pour un niveau de diplôme supérieur
 - ✓ Pour les apprentis dont le contrat a été rompu pour des raisons indépendantes de leur volonté
- Dans ces deux cas, il ne doit pas s'écouler plus d'un an entre les deux contrats
- Les bénéficiaires de **l'allocation adulte handicapé** et les **sportifs de haut niveau** listés peuvent signer des contrats d'apprentissage **après 30 ans**
 - Les personnes ayant un **projet de création ou de reprise d'entreprise** nécessitant le diplôme préparé peuvent aussi signer un contrat après 30 ans



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Avec quels maîtres d'apprentissage?

- Le maître d'apprentissage doit être **salarié**, volontaire, **majeur** et offrir toutes garanties de moralité
- Il doit également être titulaire d'un **diplôme ou titre professionnel de niveau au moins égal** à celui préparé par l'apprenti + justifier **d'une année d'exercice** d'activité professionnelle en rapport avec la qualification proposée (conditions cumulatives)
- S'il n'a pas de qualification équivalente, il doit justifier de 2 années d'expérience



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Avec quels maîtres d'apprentissage ?

- Un maître d'apprentissage ne peut encadrer que **2 apprentis maximum** + 1 redoublant
- Il est également possible de recourir à une **équipe tutorale**, avec un **maître d'apprentissage référent**
- S'il n'y a pas d'encadrant professionnel, il est possible de désigner un membre du bureau de l'association
- Il est fortement recommandé de désigner 2 maîtres d'apprentissage pour se répartir la charge de travail et faire en sorte que l'apprenti soit accompagné le plus souvent possible



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Aides financières pour les employeurs

- **Pour les clubs FFN, 100% du coût** pédagogique de la formation est pris en charge par l'**AFDAS**, à hauteur de :
 - ✓ 7 745€ pour un MSN
 - ✓ 8 669€ pour un BPJEPS AAN
 - ✓ 10 626€ pour un DEJEPS
- Pour les **collectivités, 100% du coût** pédagogique est pris en charge par le **CNFPT**, à hauteur de 6 000€ pour un BPJEPS AAN



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Aides financières pour les employeurs

- Les clubs employeurs bénéficient également d'une **aide à l'embauche** d'apprentis, à hauteur de **6 000€** pour un contrat de 12 mois, quelque soit l'âge de l'apprenti et le niveau de formation. Valable pour tous les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2024 !
 - Cette aide est proratisée en fonction de la durée du contrat
- Une **aide à la fonction tutorale** est également versée par l'AFDAS pour les clubs de moins de 11 salariés, à hauteur de :
 - **100€ par mois et par apprenti**
 - Pour **10 mois maximum soit 1 000€**
 - Cette aide est conditionnée au fait que le maître d'apprentissage suive une formation liée à sa fonction de maître d'apprentissage. Un catalogue de formations gratuites, en ligne, est disponible auprès de l'AFDAS



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Aides financières pour les employeurs

- Exemples de restes à charge mensuels :
 - ✓ Pour un apprenti entre 18 et 20 ans, groupe 1 CCNS, sur un contrat de 8 mois en formation MSN : environ **215€**
 - ✓ Pour un apprenti entre 21 et 25 ans, groupe 1 CCNS, sur un contrat de 12 mois en formation BPJEPS ou DEJEPS : environ **450€**
 - ✓ Pour un apprenti de 26 ans et plus, groupe 1 CCNS, sur un contrat de 12 mois en formation BPJEPS ou DEJEPS : environ **1 228€**
- Vous pouvez simuler votre reste à charge salarial [ICI](#)
- L'ASP contactera les employeurs par mail pour récupérer le RIB, puis les aides seront versées mensuellement après envoi de la DSN
- Les collectivités ne bénéficient pas de ces aides



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Aides financières pour les employeurs : focus sur le COSMOS

- Le COSMOS est la première et unique organisation patronale représentant les employeurs du sport et réunissant près de 10 000 structures sportives. Il est l'acteur majeur de la création de la CCNS. Il a 3 missions principales :
 - **Accompagner les employeurs** via : conseil juridique / formations / articles et newsletters
 - **Représenter les intérêts économiques et sociaux de la branche** sport auprès des institutions pour obtenir des financements, négocier les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage...
 - **Négocier et construire la CCNS, les formations et leurs financements**
- Nous vous incitons, pour toutes ces raisons, et dans l'objectif, à terme, de faire siéger un représentant de la FFN dans les commissions du COSMOS, à adhérer et cotiser :
<https://www.cosmos-sports.fr/adherer>



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Aides financières pour les employeurs : focus sur le COSMOS

+ Les 5 bonnes raisons d'adhérer au COSMOS



- 1**
Être accompagné
Un service juridique à votre écoute.
- 2**
Être informé
Un site internet et une newsletter.
- 3**
Être formé
Un organisme de formation certifié
- 4**
Être représenté
Faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics.
- 5**
Échanger
Rencontrer des organisations de différents horizons qui font le sport en France.

- Accompagner la professionnalisation et le développement des structures sportives (associatives, professionnelles, commerciales)
- Favoriser l'accès aux métiers du sport dans la profession réglementée d'éducateur sportif
- Contribuer à l'évolution des professionnels du sport tout au long de leur vie
- Organiser les conditions efficaces de mobilité professionnelle et de reconversion des professionnels du sport (notamment sportifs et entraîneurs professionnels, encadrants sportifs)



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Aides financières pour les employeurs : focus sur le COSMOS

Pourquoi les employeurs des structures fédérales doivent-ils cotiser?

3 objectifs :

- Soutenir la branche qui mène des actions essentielles pour les structures employeurs et les financements des formations
- Soutenir la FFN pour la création et le renouvellement de certifications fédérales : MSN et d'autres à l'avenir
- Peser dans les négociations



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

1. L'apprentissage dans les métiers de la natation

Aides pour les apprentis

- Coût pédagogique de la formation pris en charge à 100%
- **Rémunération** minimale dès le début de la formation : **759,77€** pour un apprenti entre 18 et 20 ans ; **936,47€** entre 21 et 25 ans ; **1 812€** à partir de 26 ans pour un groupe 1
- Aide de **500€** pour le passage du **permis de conduire**
- **PC portable gratuit**
- **Carte nationale d'apprenti** permettant de bénéficier **d'aides** (CAF, Régions...) et de **réductions** dans de nombreux domaines (restauration, transports, culture...) pour les jeunes de moins de 26 ans



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

2. Fonctionnement

Un CFA hors murs

- Les formations sont organisées par les **ERFAN en régions**
- **L'INFAN** intervient en amont pour accompagner les **employeurs** et les **apprentis** dans la réalisation des démarches et demandes d'aides
- L'INFAN propose également d'autres services :
 - ✓ Webinaire de rentrée pour les apprentis, maîtres d'apprentissage et employeurs
 - ✓ Des actions de **sensibilisation** des **apprentis** et **formateurs** aux violences sexuelles, à l'égalité homme-femme, à l'égalité professionnelle
 - ✓ Un **accompagnement** au quotidien auprès des employeurs, apprentis et maîtres d'apprentissage pendant toute la durée du contrat



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

2. Fonctionnement

Procédure pour établir le contrat

1. L'employeur inscrit le candidat à la formation auprès de l'ERFAN



2. L'ERFAN organise le positionnement et établit le plan individuel de formation de l'apprenti



3. L'ERFAN et l'employeur déterminent ensemble les dates de début et de fin de contrat en fonction du PIF



4. L'employeur remplit un questionnaire dont les informations seront transmises à l'INFAN



5. L'INFAN édite CERFA, convention de formation et devis et les envoie à l'employeur, qui devra déposer la demande à l'AFDAS.



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

2. Fonctionnement

Procédures pour les aides à l'employeur

- **Aide unique à l'embauche / aide exceptionnelle** : l'employeur doit effectuer la déclaration unique à l'embauche (<https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>) au démarrage du contrat et la déclaration sociale nominative chaque mois. Le versement de l'aide se fait alors chaque mois après envoi de la DSN mensuelle.
- **Aide à la fonction tutorale** : l'employeur doit remplir le [formulaire de l'AFDAS](#) et le déposer à la fin de la demande de prise en charge dans la rubrique « Autre document ».



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

2. Fonctionnement

Procédures pour les aides à l'apprenti

- **Aide au premier équipement** : l'employeur doit répondre « Oui » à la question dédiée dans le questionnaire pour l'établissement du contrat
- **Aide au permis de conduire** : l'apprenti devra remplir un formulaire de demande, accompagné d'une pièce d'identité, d'un RIB et d'une facture de l'auto-école datant de moins de 6 mois

→ Toutes ces procédures vous seront rappelées au lancement des démarches



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Bretagne, à Chartres de Bretagne :**

- ✓ Moniteur sportif de natation

- ✓ BPJEPS AAN

- Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations

- Contact : Mathieu GUÉRIN - erfanbretagne@gmail.com / 06.71.19.24.58



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Grand-Est, à Tomblaine :**

- ✓ BPJEPS AAN à Forbach de septembre 2024 à août 2025 (600 heures de cours)
- ✓ Moniteur Sportif de Natation à Tomblaine (mixte présentiel + distanciel) de septembre 2024 à juillet 2025
- ✓ DEJEPS natation course à Tomblaine (mixte présentiel + distanciel) de septembre 2024 à juillet 2025

→ Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations

→ Contact : erfan@lge-natation.fr ou via <https://lge-natation.fr/contact/>



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Grand-Est, à Tomblaine :**

- ✓ DEJEPS water-polo (mixte présentiel + distanciel, 448 heures de cours) de septembre 2024 à juillet 2025
- ✓ DEJEPS Natation Artistique (mixte présentiel + distanciel, volume horaire à définir) de septembre 2024 à juillet 2025

→ Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations

→ Contact : erfan@lge-natation.fr ou via <https://lge-natation.fr/contact/>



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Occitanie :**

- ✓ Moniteur sportif de natation à Toulouse et Montpellier d'octobre 2024 à juin 2025. 2 parcours possibles :
 - Parcours complet : le stagiaire est disponible 1026 heures pour le club et 556 heures en centre de formation. Contrat possible entre le 1^{er} septembre et le 31 août. Formation le week-end / 2 semaines durant les vacances scolaires / à distance
 - Parcours allégé : le stagiaire est disponible 886 heures pour le club et 300 heures en centre de formation. Contrat possible du 1^{er} octobre au 30 juin. Formation le week-end / travail à distance.
- ✓ BPJEPS Activités aquatiques et de la natation
- Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations
- Contact : Thibault HETZEL – 06.33.50.63.42 / thibault.hetzel@gmail.com



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Centre Val-de-Loire :**

- ✓ BPJEPS AAN du 08 septembre 2023 à juin 2024 à Orléans (site principal) et Tours (site secondaire)
 - ✓ Moniteur Sportif de Natation blocs 4 et 5, voire bloc 2 à Orléans (site principal) et Tours (site secondaire)
 - ✓ Nagez Forme Santé à Tours (intégrable dans un contrat)
- Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations
- Contact : Magali Jourdain – 06.08.21.41.28 / erfan@natation-cvl.fr



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Ile-de-France, à Paris :**

- ✓ Moniteur sportif de natation

- ✓ D'octobre 2024 à mai 2025, certifications en mai-juin 2025

- ✓ BPJEPS AAN avec le CREPS Ile-de-France

- Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations (formations 2023-2024)

- Contact : Jérôme CHASTAGNER – 01.40.31.19.29 / j.chastagner@lif-natation.fr



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Hauts-de-France :**

- ✓ Moniteur sportif de natation

- Contact : Clémence CARPENTIER – 06.75.40.19.30 /
clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Bourgogne Franche-Comté, à Dijon :**

- ✓ Moniteur Sportif de Natation

- ✓ DEJEPS Perfectionnement sportif + CS SSMA

- Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations

- Contact : Sylvain FREVILLE – 06.58.66.35.84 / sylvain.freville@live.fr



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Normandie, à Caen :**

- ✓ Moniteur Sportif de Natation (à confirmer)

- ✓ BPJEPS AAN

- ✓ DEJEPS Perfectionnement sportif

- Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations

- Contact : Marie Jacques – 02.31.75.04.19 / marie.jacques@ffnnormandie.com



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Pays de la Loire, à Nantes :**

- ✓ Moniteur sportif de natation
- ✓ BPJEPS Activités aquatiques et de la natation (Laval et La Roche-Sur-Yon)
- ✓ DEJEPS
- Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations
- Contact : Christophe BODIN - 02.51.13.48.80 / 06.61.26.72.04 / erfan.paysdeloire@orange.fr



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- **En Nouvelle-Aquitaine :**

- ✓ Moniteur sportif de natation

- ✓ DEJEPS

- Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations (formation 2023-2024)

- Contact : Guilhaine SEBILLOTTE – 06.73.37.04.64 - agent.limoges@ffnatationlna.fr



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

3. Les formations proposées en apprentissage en 2024-2025

- Pour les disciplines hors natation course, l'UC disciplinaire pourra être suivie au niveau national si l'effectif en région n'est pas suffisant. Merci de vous signaler auprès de votre ERFAN avec copie à Charlotte MASSARDIER : charlotte.massardier@ffnatation.fr.
- Toutes les formations seront prochainement disponibles sur l'agenda des formations du site fédéral : <https://www.ffnatation.fr/formations/agenda-des-formations>



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

4. Questions-réponses

- Informations sur le DEJEPS
- Se rapprocher de l'ERFAN Grand-Est



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

4. Questions-réponses

- Peut-on faire un contrat d'apprentissage pour durée du 01/09/2023 au 31/07/2024 par exemple, même si la formation suivie (exemple MNS) se termine en avril ?
 - Le contrat d'apprentissage peut démarrer :
 - Au plus tôt 3 mois avant le premier regroupement en centre
 - Au plus tard 3 mois après le premier regroupement en centre
 - Il peut finir au plus tard 2 mois après la dernière épreuve certificative
 - Dans tous les cas, la durée de formation en centre doit être d'au moins 25% de la durée du contrat, soit 33 heures/mois de contrat
 - Dans ce cas de figure, le contrat ferait 11 mois. Il faudrait donc un volume horaire de $11 \times 33 = 363$ heures de formation en centre.



FORMER DES APPRENTIS AUX MÉTIERS DE LA NATATION AVEC LE CFA FÉDÉRAL

4. Questions-réponses

- Est-il possible de partager un alternant sur plusieurs structures? Ces structures peuvent-elles être de statut différent?
 - Il est possible de mettre à disposition un apprenti auprès d'une autre structure, de statut différent. Au niveau administratif, une **convention tripartite de mise à disposition** doit être conclue entre **l'employeur principal**, avec qui le contrat d'apprentissage et la convention de formation seront signés, et **l'entreprise d'accueil** qui bénéficiera de la mise à disposition.
 - L'accueil de l'apprenti dans une autre entreprise ne peut excéder la **moitié du temps de formation en alternance**
 - Il ne peut y avoir au maximum **que 2 entreprises d'accueil**
 - Il faut nommer **un maître d'apprentissage dans chaque structure**
 - C'est **l'employeur principal** qui touchera **l'aide à l'embauche** d'apprentis. Les deux structures devront s'entendre sur la répartition de la prise en charge du salaire de l'apprenti
 - Au niveau pédagogique, il faudra **se rapprocher de l'ERFAN** pour s'assurer que la mise à disposition répond aux objectifs pédagogiques de l'alternance





Merci pour votre attention !

Retrouvez toutes les offres de formations de l'INFAN ici :

<https://www.ffnatation.fr/la-formation-professionnelle-continue-des-entraîneurs>

Pour plus d'informations :

vincent.vacherat@ffnatation.fr / 01.70.48.45.21 – 07.50.41.86.49